

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 11.040**

L'An deux Mille Onze, le 11 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 4 mars 2011

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 4 mars 2011

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme SERRE, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GUIARD représenté par Mme MAIRE  
M. MEGLIO représenté par M. QUENTIN  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS  
Mme ROY représentée par M. GIRAUD  
M. SERVIT représenté par Mme LECOMTE

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	32

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **Incorporation des équipements et espaces libres du lotissement  
« Haut des Combes I et II » dans le domaine public**

**RAPPORTEUR** : Mme PELTIER

**VOTE** : UNANIMITE

Conformément aux dispositions des articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la Voirie Routière, une enquête publique, en vue de l'incorporation des équipements et espaces libres du lotissement « Haut des Combes I et II » dans le domaine public, s'est déroulée du 6 décembre 2010 au 17 décembre 2010 inclus.

Le rapport et les conclusions de Madame Janine CHAMBAUDRY, commissaire enquêteur, en date du 5 janvier 2011, sont favorables au projet.

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur l'incorporation des équipements et espaces libres du lotissement « Haut des Combes I et II » dans le domaine public communal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les articles R 141-4 et R 141-9 du Code de la Voirie Routière,
- VU l'accord de la commission des travaux en date du 31 août 2010,
- VU l'enquête publique qui s'est tenue du 6 décembre 2010 au 17 décembre 2010 inclus en vue de l'incorporation des équipements et espaces libres du lotissement « Haut des Combes I et II » dans le domaine public,
- VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 5 janvier 2011,
- Considérant que rien ne s'oppose, à ce jour, à l'incorporation des équipements et espaces libres du lotissement « Haut des Combes I et II » dans le domaine public communal,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'incorporer les équipements et espaces libres du lotissement « Haut des Combes I et II » dans le domaine public communal,
- de désigner Maître Philippe NAVET, notaire à Royan, pour publier l'acte aux hypothèques,
- d'imputer la dépense correspondante au budget en cours à la date de réalisation de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier-Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 15 mars 2011

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD



